INSTITUT SUPÉRIEUR D'OPTIQUE

13-15 BOULEVARD JOFFRE 54000 NANCY

Siret: 499377836 00014

Monsieur MIGLIANO Pierluigi

69 Rue du Dr Escat

13006 MARSEILLE 6EME ARRONDISSE

NANCY, le 28 décembre 2020

Objet : Reçu pour solde de tout compte

À l'occasion de la rupture du contrat de travail de Monsieur MIGLIANO Pierluigi, demeurant à MARSEILLE 6EME ARRONDISSE les sommes suivantes font l'objet du présent reçu :

Salaire de base 127,60 €
Indemnité compensatrice de CP mensuelle 19,65 €
Indemnité de fin de contrat Cdd 12,76 €

Toutes ces sommes, après prélèvement des cotisations sociales, représentent un montant total de 141,49 euros nets, correspondants aux sommes qui étaient dues à Monsieur MIGLIANO Pieriuigi au titre de l'exécution et de la rupture de son contrat de travail.

Monsieur MIGLIANO Pierluigi reconnaît avoir reçu ces sommes et en donne reçu à son employeur, la société INSTITUT SUPÉRIEUR D'OPTIQUE.

En application de l'article L. 1234-20 du Code du travail, Monsieur MIGLIANO Pierluigi dispose de 6 mois à compter de la date du présent reçu pour contester les sommes indiquées ci-dessus, délai audelà duquel il devient libératoire pour les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu a été établi en double exemplaire, dont un exemplaire a été remis à Monsieur MIGLIANO Pierluigi.

Fait à NANCY, le 28 décembre 2020.

Rierly M. Mon

Signature du salarié :